

2019 DFPE 147 Subventions et conventions avec cinq associations pour l'animation et le développement d'ateliers en direction des professionnel.le.s de l'accueil individuel dans le cadre des relais d'assistant.e.s maternel.le.s et d'auxiliaires parentales et parentaux (RAM-RAP)

PROJET DE DÉLIBÉRATION EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

A l'occasion du lancement de la démarche « Priorités Petite Enfance » le 12 octobre 2018 en présence des acteurs institutionnels et associatifs de la petite enfance, des professionnel.le.s des crèches municipales, associatives, de PMI, des assistant.e.s maternel.le.s, des associations d'accompagnement à la parentalité, et des parents, un cycle de travail s'est engagée pour identifier les bonnes pratiques communes à l'ensemble des modes d'accueil en matière de qualité des pratiques professionnelles, d'information délivrée aux familles, de l'innovation dans le champ de la petite enfance.

Parmi les outils mis en place dans ce cadre et conformément aux exigences du Plan de soutien de l'accueil individuel, figure l'important réseau de relais d'assistant.e.s maternel.le.s et d'auxiliaires parentales et parentaux (RAM-RAP) de la Ville de Paris et associatifs.

Les RAM-RAP sont des espaces ouverts aux professionnel(le)s de la garde individuelle, accompagnées des enfants qui leur sont confiés. Ils ont pour objectif de leur permettre de se former et de rompre l'isolement qui caractérise leur profession. Pour ce faire, y sont organisés des ateliers, sous forme de rencontres collectives animées par une éducatrice de jeunes enfants. Ils offrent également des temps collectifs aux enfants dont les assistantes maternelles assurent l'accueil. Ces structures permettent la mise à niveau des pratiques et la socialisation. Ils contribuent aussi à rompre l'isolement des professionnel.le.s, et permettent simultanément aux enfants de bénéficier de temps de socialisation et d'activités collectives.

Compte tenu de leur intérêt, ces dispositifs ont fait l'objet d'un développement très significatif dans le cadre du Contrat Enfance-Jeunesse 2015-2018, signé avec la Caisse d'allocations familiales de Paris le 15 décembre 2015, au titre de l'accompagnement de la qualité de l'offre d'accueil individuel. L'effort sera reconduit dans le cadre du Contrat Enfance-Jeunesse 2019-2022.

Pour compléter le maillage territorial des RAM-RAP municipaux qui proposent des ateliers dans les 2^{ème}, 3^e, 4^e, 6^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements, en 2019 cinq associations organisent plus de 100 séances d'activités RAM-RAP, dans les 1^{er}, 2^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}, 16^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements :

- Le Centre d'action sociale protestant dans la région parisienne pour le RAM-RAP « la Bulle d'air », situé dans le 2^{ème} arrondissement

- ABC Puériculture pour le RAM-RAP « Le Petit Jardin » situé au 9 rue Aristide Maillol, dans le 15e arrondissement et le RAM-RAP itinérant « Le Petit Bus » proposant des ateliers dans les 12^e, 13^e, 16^e, 17^e et 19^e arrondissements.
- La Maison de l'Enfance pour le RAM-RAP situé au 7, rue Serge Prokofiev dans le 16e arrondissement
- La Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour l'animation d'ateliers RAM-RAP dans les 8e, 9^{ème}, 11e, 12e, 14^{ème} 15e, 16e, 19e et 20e arrondissements.
- L'association Crescendo qui vient de créer en janvier 2019 un RAM-RAP avec des implantations dans les 1^{er}, 2, 4^{ème}, 10^{ème} et 12^{ème} arrondissements.

Ainsi, je vous propose de m'autoriser à signer une convention avec ces associations et d'attribuer une subvention de :

- 79 700 euros pour la Maison de l'Enfance
- 300 000 euros pour la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon
- 279 780 euros pour ABC Puériculture, dont 95 400 euros pour le RAM-RAP Petit jardin et 184 380 euros pour le RAM-RAP Petit bus
- 41 700 euros pour le Centre d'action sociale protestant dans la région parisienne.

Ces dépenses seront imputées au chapitre 65, article 65-748 au n° de destination 4221006 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2019.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris